

MEMORANDUM 2019 : POUR UN VOLONTARIAT DE QUALITÉ !

Propositions de la Plateforme francophone du Volontariat
en vue des élections régionales, fédérales et européennes



Plateforme francophone
du

VOLONTARIAT



Volontaire ou bénévole?

En Belgique, il n'y a aucune différence. Le terme "volontariat" s'est imposé dans le texte de loi parce qu'il n'y a que la langue française qui différencie les termes « bénévole » et « volontaire ». Les anglo-saxons parlent uniquement de "volunteering", les néerlandophones de "vrijwilligerswerk", les espagnols de "voluntario", les italiens de "volontariato"...



Introduction

Les bienfaits du volontariat pour la société et les individus ne sont plus à démontrer¹. Mais ces avantages ne peuvent subsister que si l'on respecte les principes fondamentaux consacrés dans la loi du 3 juillet 2005: le volontariat est un acte LIBRE (sans aucune obligation), GRATUIT (mais dont on peut éventuellement rembourser les frais) et tourné vers AUTRUI. Imposer ou instrumentaliser le volontariat risque de le dépouiller de son essence. Il en perdrait sa valeur et son intérêt.

En Belgique, 1,2 million de volontaires- dont 400 000 francophones- s'investissent dans des associations. Des organisations qui sont, en majorité, des toutes petites ASBL ou associations de fait. Ces dernières années, les cadres légaux généraux et sectoriels ont beaucoup changé. L'intention est louable : il était nécessaire de favoriser une certaine rigueur dans la gestion du secteur associatif. Attention, néanmoins, à ne pas étouffer les ASBL avec des exigences administratives trop lourdes voire asphyxiantes, qui obligeraient à suivre des formations parfois impayables, ...

Enfin, le volontariat est un droit qui doit être accessible à tous. Malheureusement la réalité est tout autre. De trop nombreux freins- d'ordre légaux, sociaux, économiques ou culturels- subsistent et empêchent cette « liberté d'être volontaire » !



1. Marée M., Hustinx L., Xhaufclair V., De Keyser L., Verhaeghe L., Rapport de la Fondation Roi Baudouin Le volontariat en Belgique : Chiffres-clés. , 2015, Bruxelles. Fondation Roi Baudouin

Des propositions au niveau régional et communautaire

1. Soutenir l'action associative

→ **Mettre en application la Charte associative.** Aux côtés de l'Etat, les associations travaillent à l'amélioration du bien-être de la société. C'est pourquoi elles méritent un engagement des autorités publiques qui se traduit dans la Charte associative, signée en 1999 par les régions et la communauté. Nous demandons qu'elle soit appliquée de manière générale et contraignante.

→ **Alléger les procédures administratives.** Pour chaque reconnaissance ou subside, les organisations doivent remettre de nombreux documents. Les organisations perdent énormément de temps à remplir des formulaires et à composer des dossiers. Nous demandons que les procédures soient allégées, dans une logique de corrélation entre l'importance de la démarche et la reconnaissance/le subside reçu.

2. Soutenir les administrateurs volontaires

→ Les ASBL représentent plus de 300 000 emplois en FWB. Elles sont gérées en grande majorité par des volontaires, dans les Conseils d'Administration. Les compétences nécessaires à une bonne gestion, comme la bonne gouvernance, savoir lire un bilan, connaître les différentes obligations statutaires, ... ne s'inventent pas. Elles s'apprennent ! Actuellement, il n'existe malheureusement pas assez de formations à bas coûts pour les administrateurs bénévoles. Nous demandons la création d'un fonds pour financer les formations à destination des administrateurs bénévoles.

3. Donner du temps et de la flexibilité à l'engagement des jeunes

→ De nombreux étudiants s'engagent quotidiennement. Pourtant, il n'est pas toujours facile, dans le cadre de son volontariat, de répondre à ses responsabilités (se rendre à la banque en journée pour signer des documents, aller chercher

du matériel à Nannine ou encore suivre des formations spécifiques) quand on a l'obligation d'être en cours. Nous demandons de donner aux jeunes le droit de s'absenter 8 demi-jours par an (en dehors des vacances) sur base d'une justification, afin d'accomplir leurs engagements bénévoles.

4. Former les agents du Forem/Actiris et les syndicats au volontariat

➔ **Former à donner une information claire et correcte sur le volontariat et sa pluralité.** Généralement, les agents en contact avec les demandeurs d'emploi méconnaissent le volontariat et fournissent des informations erronées.

Nous demandons qu'ils soient formés à donner une information claire sur le cadre légal aux demandeurs d'emploi, et sur les possibilités d'engagement volontaire.

➔ **Former à accompagner les demandeurs d'emploi dans la valorisation de leur expérience.** Aujourd'hui, une expérience bénévole bien mise en avant sur un CV peut être déterminante dans la recherche d'un emploi, au même titre que d'autres expériences de vie enrichissantes.

Nous demandons que ceux qui accompagnent les demandeurs d'emploi apprennent à mettre en avant cette expérience aux yeux des entreprises.



Des propositions au niveau fédéral

1. Donner du temps pour réaliser son engagement volontaire

→ Les personnes ayant un emploi sont les plus engagées dans le volontariat². Les bénévoles effectuent leurs activités durant leur temps libre. Néanmoins, certaines obligations ponctuelles liées à leur engagement, telles qu'assister à des réunions dans des instances d'avis ou dans des conseils représentatifs, suivre des formations, aller à la banque ou aller chercher du matériel nécessitent de prendre un congé. Nous demandons le droit à prendre 8 demi-jours de congé citoyens (assimilés à des congés thématiques) par an.

2. Aligner la circulaire fiscale à la loi sociale relative aux droits des volontaires

→ La circulaire fiscale actuelle ne permet pas aux associations soumises à l'impôt des sociétés de défrayer leurs volontaires. Or, la loi du 3 juillet 2005 ne précise rien en ce sens. La réforme du code des sociétés et des associations, telle que présentée par le ministre Koen Geens, marque la fin de la limitation des activités commerciales pour une ASBL. Cela risque d'entraîner l'assujettissement d'un grand nombre de ces associations à l'impôt des sociétés. Pas parce qu'elles auront augmenté le volume de leurs activités commerciales, mais parce que l'administration fiscale aura tendance à traiter les ASBL comme n'importe quelle entreprise. De nombreux clubs sportifs gérés en régie communale autonome ont des activités commerciales régulières. Les centres culturels sont également concernés. Ces organisations ne pourraient dès lors plus avoir de volontaires défrayés alors qu'ils fonctionnent grâce à eux.

Nous demandons donc un alignement de la circulaire fiscale sur la loi sociale.

2. Selon une étude de la Fondation Roi Baudouin de 2015

3. Lever les freins à l'engagement volontaire pour les chômeurs et prépensionnés.

➔ Supprimer le C45B et le C45F. Aujourd'hui, un chômeur qui souhaite réaliser un volontariat doit remplir le formulaire C45B et le remettre à son organisme de paiement. Puis, il peut commencer son volontariat en attendant la réponse de l'ONEM. Si la procédure paraît simple, ce formulaire apparaît comme un véritable frein, car sujet à interprétation des agents de l'ONEM. Ces derniers ont souvent une connaissance limitée du monde associatif et de son fonctionnement. De son côté, l'association peut remplir le formulaire C45F, qui est une déclaration générale de bénévolat pour une organisation non commerciale et qui devrait dispenser ses bénévoles potentiels de remplir le

C45B. Dans les faits, c'est rarement le cas. Ce C45F représente donc une lourdeur administrative inutile. Vu le dysfonctionnement et l'inefficacité de ces formulaires, nous demandons la suppression pure et simple de ceux-ci.



4. Préserver le volontariat comme geste gratuit

➔ Fin 2018, le gouvernement a adopté un arrêté royal permettant l'augmentation du plafond de défraiement annuel pour certains volontaires. La PFV y est opposée. Outre l'inégalité entre les volontaires, cette mesure dévoie l'esprit du volontariat comme acte gratuit pour lequel seuls les remboursements de frais sont autorisés.

A l'instar du Conseil supérieur des volontaires, nous demandons la suppression de l'arrêté royal augmentant les plafonds de défraiement pour certains secteurs.

5. Soutenir le Conseil Supérieur des volontaires

- Lui offrir des moyens financiers suffisants. Actuellement, son budget couvre à peine les frais d'interprétariat en séance plénière.

Nous demandons de financer notamment des interprètes pour les réunions du bureau, de financer une promotion de la loi de 2005 sur le volontariat ou encore d'allouer des moyens humains plus importants.

6. Confirmer la non applicabilité de la loi du travail au volontariat

- Depuis longtemps, l'ambiguïté règne en matière d'applicabilité ou non du droit du travail au volontariat. Or, depuis juillet 2018, la loi sur la relance économique instaurant le travail associatif précise que ce dernier « comme le volontariat » n'est pas soumis au droit du travail.

Nous demandons qu'il soit précisé dans la loi sur le volontariat que les législations relatives au travail ne s'appliquent pas au bénévole.



7. Mesurer l'engagement volontaire et ses freins en Belgique

- En 2015, la Fondation Roi Baudouin a mené une enquête de grande ampleur sur le volontariat en Belgique. Cette initiative sera renouvelée une seule fois, en 2019.

Nous demandons que le futur gouvernement prévoit un budget afin de continuer à mener une enquête tous les 3 ans.

VOUS ÊTES PLUTÔT
VOLONTAIREMENT BÉNÉVOLE
OU BÉNÉVOLEMENT VOLONTAIRE?



8. Supprimer le travail associatif

- La loi sur le travail associatif pose de nombreux problèmes, notamment pour le volontariat. La PFV a conscience qu'il est nécessaire d'avoir un statut aux côtés du volontariat et de l'emploi. Il existe en effet du travail ponctuel (qui représente quelques heures par mois) dans le secteur à profit social. Les démarches administratives pour y accéder sont fort lourdes. Pour répondre à ce besoin, nous demandons l'élargissement des conditions de l'article 17 (qui concerne le travail occasionnel dans le secteur socioculturel) : la conversion des 25 jours en heures, l'élargissement des types de fonction auxquels l'article s'applique et l'extension à toutes les ASBL du secteur et ce afin que ce statut puisse convenir aux associations et clubs sportifs. La partie de la loi du 18 juillet 2018 (relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale), visant le travail associatif, doit être supprimée.

9. Porter le positionnement belge sur le volontariat à l'International

- Dans les différents instances et conseils internationaux, les représentants belges doivent défendre la vision et le modèle du volontariat belge. Nous demandons que les représentants belges se forment afin de connaître et défendre le modèle belge du volontariat.

Des propositions concrètes au niveau européen

1. Définir un cadre général pour le volontariat en Europe

→ Il existe de nombreuses définitions du volontariat et des pratiques dans toute l'Union Européenne. Afin de faciliter le volontariat transfrontalier au sein de l'Union, il est important de répertorier les pratiques de chaque pays afin que tout Européen puisse facilement connaître le cadre dans lequel il réalisera le volontariat. Nous demandons de réaliser un cadastre des statuts, cadres légaux, modalités pratiques... de chaque pays européen.

→ S'il n'est pas nécessaire d'avoir une définition du volontariat pour toute l'UE, il faut harmoniser les cadres légaux afin qu'il n'y ait plus de contradiction entre ceux-ci. En effet, la loi belge relative aux droits des volontaires régit également le volontariat à l'étranger d'une personne résidant en Belgique. Néanmoins, cette disposition est peu applicable dans les autres pays de l'Union et il arrive qu'un volontariat organisé au départ de la Belgique soit requalifié en « travail au noir » par un autre pays. Nous demandons une harmonisation des cadres légaux des différents pays.

2. Valoriser le volontariat comme vecteur de solidarité, d'innovation et d'inclusion sociale

→ **Distinguer le volontariat du stage.** Régulièrement, l'Europe voit le volontariat d'abord et avant tout comme un tremplin à l'emploi. La PFV dénonce ce dévoiement du volontariat. Il est nécessaire d'aider les jeunes à prendre conscience de la richesse que représente leur volontariat et les encourager à mettre en avant leurs expériences bénévoles sur un CV. Néanmoins, le volontariat doit se distinguer clairement d'un stage ou d'une formation afin que le jeune puisse profiter pleinement de son expérience. Nous demandons que l'Europe mette sur pied un programme de vrai volontariat c'est-à-dire un acte de solidarité renforçant les liens entre les individus.

→ **Valoriser les compétences acquises sans valider.** Durant leur parcours de formation, les individus sont sans cesse jugés sur leurs compétences. Il est important de laisser des espaces dans lesquels on peut s'engager, s'expérimenter, se tromper ou réussir sans recevoir un bulletin ou impacter son avenir professionnel. Nous demandons que le volontariat reste un acte dénué d'enjeu de validation, sans outil d'évaluation ou de validation.

→ **Promouvoir le volontariat.** En 2011, l'Europe a mis le volontariat en lumière. Pourtant, il souffre toujours d'une forte méconnaissance. Il s'agit donc de sensibiliser les citoyens européens aux enjeux qui entourent le bénévolat afin de susciter leur engagement volontaire. Nous demandons l'organisation d'une campagne de communication qui a pour but de promouvoir le volontariat auprès du grand public.

3. Soutenir financièrement la recherche sur le volontariat

→ Il est aujourd'hui impossible de mesurer l'impact, le potentiel ou encore la qualité du volontariat en Europe. Les recherches sur le sujet sont quasiment inexistantes. Si tous les académiques et les politiques s'accordent à dire que, sans les volontaires, nos sociétés pourraient s'arrêter de tourner, les moyens dévolus au volontariat restent minimes. La recherche sur le volontariat est primordiale. Eurostat devrait être amené à utiliser des outils de mesure adéquats avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (en s'inspirant, par exemple, du Projet Européen de Mesure du Bénévolat). Ces données permettraient de connaître les besoins du volontaire d'aujourd'hui. Nous demandons un soutien qualitatif et quantitatif à la recherche sur le volontariat.



Avec le soutien de nos membres effectifs:

